



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/45/389 ✓  
S/21455  
7 août 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-cinquième session  
Points 23, 29, 32, 34, 35, 46,  
54, 58, 82 et 110 de l'ordre  
du jour provisoire\*

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT  
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX

EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON DOTES  
D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI DE  
LA MENACE DE CES ARMES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR  
LES REFUGIES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-cinquième année

Lettre datée du 1er août 1990, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, au nom des délégations de la Malaisie, du Brunéi Darussalam, de l'Indonésie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande, membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le communiqué commun de la vingt-troisième réunion ministérielle de l'ANASE, qui s'est tenue à Jakarta les 24 et 25 juillet 1990 (voir annexe).

\* A/45/150 et Corr.1

16 P.

A/45/389  
S/21455  
Français  
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 29, 32, 34, 35, 46, 54, 58, 82 et 110 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Malaisie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) RAZALI Ismail

ANNEXE

Communiqué commun de la vingt-troisième réunion ministérielle  
de l'ANASE, tenue à Jakarta les 24 et 25 juillet 1990

INTRODUCTION

1. La vingt-troisième réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) s'est tenue à Jakarta les 24 et 25 juillet 1990. La réunion a été ouverte par S. E. le Président Soeharto de la République d'Indonésie.
2. Etaient présents à la réunion : S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam; S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie; S. E. Dato' Haji Abu Hassan bin Haji Omar, Ministre des affaires étrangères de Malaisie; S. E. M. Raul S. Manglapus, Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines; S. E. M. Wong Kan Seng, Ministre des affaires étrangères et du développement communautaire de Singapour; S. E. le général d'armée aérienne Siddhi Savetsila, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, et leurs délégations respectives.
3. S. E. M. Rusli Noor, Secrétaire général du secrétariat de l'ANASE, et son personnel étaient également présents à la réunion.
4. S. E. M. Michael Somare, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a assisté à la session publique en tant qu'observateur.
5. La réunion était présidée par S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie. S. E. Dato' Haji Abu Hassan bin Haji Omar, Ministre des affaires étrangères de Malaisie, a été élu vice-président.

DECLARATION D'OUVERTURE

6. Dans sa déclaration d'ouverture, S. E. M. Soeharto de la République d'Indonésie a fait remarquer, entre autres, que la réunion ministérielle avait lieu à une période de transition marquée par d'importants bouleversements sur la scène mondiale. Période difficile mais offrant également des possibilités nouvelles dans le cadre du processus de détente et de conciliation qui se poursuit entre les grandes puissances et leurs alliances respectives. Le Président a souligné que les transformations politiques et économiques qui avaient lieu en Europe auraient des effets de grande portée sur les relations futures entre les Etats, et ce, bien au-delà des limites du seul continent européen. Le Président a souligné que, face à ces bouleversements mondiaux, l'ANASE devait maintenir sa capacité d'adaptation et son dynamisme et garder à tout moment une vision claire et unifiée de ses objectifs. La présente réunion n'était donc pas un événement routinier, mais une occasion pour l'ANASE d'examiner d'une manière générale sa position particulière, ses intérêts et ses objectifs dans un cadre à la fois régional et mondial.

## EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE

7. Les ministres des affaires étrangères ont noté que le monde avait connu des bouleversements spectaculaires au cours des 12 mois qui s'étaient écoulés entre la vingt-deuxième et la vingt-troisième réunion ministérielle de l'ANASE. Avec le démantèlement du mur de Berlin et la démocratisation des pays d'Europe de l'Est, l'Europe avait subi une transformation radicale. L'unification allemande annonçait une refonte totale de l'édifice européen. Les relations Est-Ouest s'étaient améliorées au point de dépasser le simple cadre de la détente. En témoignait le fait que l'Ouest envisageait activement de fournir une aide aux économies aux pays d'Europe de l'Est, y compris à l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Les relations entre le Pacte de Varsovie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) connaissaient des changements rapides. L'URSS avait modifié ses priorités, axant désormais son attention sur ses problèmes intérieurs. En proie à des déficits commerciaux et budgétaires persistants, les Etats-Unis d'Amérique reconsidéraient le niveau de leur présence dans le monde et demandaient à leurs alliés de partager la charge financière de leur défense.

8. De l'avis des ministres des affaires étrangères, il était impératif que l'ANASE, prenant conscience de cette évolution, adopte une approche plus souple et davantage orientée vers l'avenir pour être à même de relever les défis des années 90 et, en particulier, se renforce et intensifie la coopération entre les pays membres de l'Association.

9. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE ont recommandé que, conformément à la décision prise par les chefs d'Etat ou de gouvernement lors du Sommet de Manille en 1987 et compte tenu des changements rapides qui ont lieu actuellement dans le monde, les préparatifs du prochain sommet retiennent désormais l'attention. Pour que ce sommet soit couronné de succès, il fallait en assurer la préparation avec soin.

10. Les ministres des affaires étrangères sont convenus que le secrétariat de l'ANASE devait se doter des moyens nécessaires pour effectuer chaque année une analyse macro-économique des pays de l'ANASE qui serait examinée par les ministres des pays membres de l'Association lors de leurs réunions. Ils ont prié le Secrétaire général du secrétariat de l'ANASE de poursuivre la mise en oeuvre immédiate de ce projet.

## CAMBODGE

11. Les ministres des affaires étrangères ont fait le point de la situation en ce qui concerne la question du Cambodge et noté les efforts qui se poursuivent en vue de lui trouver une solution globale, juste et durable. Ils ont réaffirmé que l'on ne saurait parvenir à une telle solution par des moyens militaires mais seulement en préparant de façon approfondie la reprise du processus de négociation dans le cadre de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge. Toutefois, ils ont noté avec regret que les parties au conflit elles-mêmes n'avaient pas fait preuve de la volonté politique requise pour parvenir à un règlement négocié.

12. L'inaptitude des parties au conflit à saisir l'occasion qui leur était fournie par la réunion officielle sur le Cambodge qui s'est tenue à Jakarta du 26 février au 1er mars 1990 était la manifestation la plus récente de la complexité fondamentale de la question cambodgienne. Par ailleurs, du fait que cette réunion officielle n'avait pas donné les résultats escomptés, les efforts déployés pour obtenir un règlement négocié s'étaient ralentis. Les ministres se sont toutefois déclarés d'avis que la réunion officielle sur le Cambodge, dont le but était de relancer le processus de négociation engagé dans le cadre de la Conférence de Paris, avait permis de faire un grand pas en avant dans la mesure où un ensemble de principes y avaient été formulés grâce auxquels les parties au conflit pourraient progresser dans la recherche d'une solution globale, juste et durable.

13. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités des efforts déployés par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils ont également apprécié les initiatives prises par la Thaïlande et le Japon pour relancer le processus de négociation lors de la réunion de Tokyo qui s'était tenue les 4 et 5 juin 1990. Ils ont également rendu hommage à l'Australie pour la poursuite de ses efforts.

14. Les ministres des affaires étrangères ont fait observer avec préoccupation que si on laissait la situation actuelle se dégrader, un règlement global de la question cambodgienne deviendrait plus difficile à obtenir. Ils ont souligné que toute initiative future destinée à relancer le processus de négociation devrait prendre en compte les résultats des démarches en cours à l'échelon régional et des consultations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et aboutir à la prompte convocation de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge.

15. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE ont prié instamment toutes les parties cambodgiennes de redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur la création du Conseil national suprême, qui serait composé de personnalités respectées par le peuple cambodgien et représentant toutes les tendances de l'opinion politique cambodgienne. Ils se sont déclarés d'avis que ce Conseil national suprême devrait incarner l'indépendance, la souveraineté et l'unité du Cambodge et occuper, dès sa création, le siège du Cambodge à l'ONU. Ils ont exprimé l'espoir que ce Conseil national suprême serait constitué d'ici à l'ouverture de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A leur avis, la représentation du Cambodge à l'ONU était une question politique délicate et toute tentative visant à modifier cette représentation au stade actuel, en l'absence d'un conseil national suprême acceptable, ne ferait que retarder l'obtention d'un règlement politique global du problème cambodgien.

16. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'appui continu apporté par la communauté internationale, à l'ONU et dans d'autres instances internationales, au Gouvernement national du Cambodge. Ils ont reconnu également la contribution apportée par tous les pays intéressés à la recherche inlassable d'une solution politique globale au problème cambodgien. Ils ont exprimé l'espoir que la communauté internationale continuerait de coopérer avec l'ANASE à cette action commune en vue d'un règlement global, juste et durable du problème cambodgien.

17. Ils ont exprimé leur gratitude à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts qu'il déploie en vue de parvenir à un tel règlement. Ils ont également remercié S. E. M. Rafeuuddin Ahmed, Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, et se sont félicités de sa présence à la vingt-troisième réunion ministérielle de l'ANASE.

18. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction l'action continue engagée par le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea en vue de parvenir à un règlement politique global.

#### DEMANDEURS D'ASILE INDOCHINOIS

19. Les ministres des affaires étrangères ont fait le point de la situation en ce qui concerne les demandeurs d'asile indochinois dans les pays de l'ANASE concernés. Ils se sont déclarés préoccupés par l'afflux continu de ces réfugiés. Cette situation représentait une charge financière énorme pour les pays d'asile temporaire auxquels elle créait de graves problèmes socio-économiques, politiques et de sécurité. Elle était également devenue une source de tensions non seulement entre les pays d'asile temporaire et les pays d'origine, mais également entre les premiers et les pays tiers.

20. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé que leur engagement à l'égard du Plan d'action global adopté lors de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, tenue à Genève en juin 1989, était subordonné au règlement durable et dans les délais convenus du problème des réfugiés de la mer. La solution humanitaire de ce problème résidait dans l'application équilibrée et coordonnée de tous les éléments du Plan d'action global.

21. Les ministres des affaires étrangères ont noté que la réinstallation des personnes arrivées avant la date limite s'était effectuée conformément aux objectifs fixés pour la première année d'application du Plan d'action global et avait permis d'élargir le programme des départs légaux. A cet égard, ils ont rendu hommage à tous les pays concernés pour leur coopération. Toutefois, ils ont souligné le fait que les progrès accomplis dans ces deux domaines avaient été plus que contrebalancés par les arrivées continues, d'autant que le nombre des rapatriements librement consentis était très réduit.

22. Les ministres des affaires étrangères ont constaté avec une profonde préoccupation qu'un an après l'adoption du Plan d'action global, les pays d'asile temporaire ne voyaient toujours pas s'alléger leur intolérable fardeau. Au lieu de cela, ils avaient subi des pressions pour qu'ils continuent à fournir un asile temporaire, sans que l'on se soit préoccupé d'appliquer les éléments fondamentaux du Plan d'action global. Les ministres ont souligné qu'ils n'acceptaient plus l'argument du Viet Nam selon lequel ce pays était incapable d'empêcher les départs clandestins. Ils n'acceptaient plus l'opposition continue du Viet Nam et des Etats-Unis au rapatriement forcé. Le rapatriement forcé est prévu dans le Plan d'action global et il est conforme aux pratiques internationales compte tenu de la responsabilité des Etats à l'égard de leurs ressortissants.

23. Les ministres des affaires étrangères ont souligné que le rapatriement, volontaire ou non, des réfugiés de la mer vietnamiens ne devait pas imposer une nouvelle charge aux pays d'asile temporaire. A cet égard, ils ont demandé instamment que soit mis en place un arrangement international spécial pour le rapatriement de tous les Vietnamiens n'ayant pas obtenu le statut de réfugiés, aux termes duquel le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se verrait confier tous les aspects administratifs et financiers de ce rapatriement. A cette fin, ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'appui nécessaire au HCR.

24. Les ministres des affaires étrangères ont souligné que la survie du Plan d'action global était liée au règlement de la question du rapatriement forcé. Ils ont prié instamment toutes les parties qui contestent la viabilité du Plan d'action global, en particulier le Viet Nam et les Etats-Unis, d'en accepter la mise en oeuvre intégrale. A cet égard, ils ont noté avec satisfaction les efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour essayer d'obtenir un consensus sur cette question. Toutefois, étant donné que l'impasse se poursuit, les ministres des affaires étrangères ont réitéré le droit souverain des pays d'asile temporaire de prendre les mesures qu'ils jugeraient nécessaires pour protéger leurs intérêts nationaux.

25. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés gravement préoccupés par l'afflux récent de réfugiés de la mer d'origine cambodgienne. Ils ont demandé au HCR et aux autres parties intéressées de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet afflux et empêcher que la situation déjà compliquée que connaissent les pays de premier asile dans l'Asie du Sud-Est ne s'aggrave et que leur fardeau ne s'alourdisse encore. Ils se sont déclarés d'avis que les réfugiés de la mer d'origine cambodgienne devaient être inclus dans les efforts déployés à l'échelon international pour résoudre le problème des réfugiés.

**CREATION D'UNE ZONE DE PAIX, DE LIBERTE ET DE NEUTRALITE ET  
D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD-EST**

26. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés d'avis qu'il fallait prendre des mesures concrètes pour assurer l'application du Programme d'action adopté en 1987 lors du troisième Sommet de l'ANASE tendant à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité et d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Les ministres des affaires étrangères ont estimé que l'ANASE devait poursuivre et intensifier les travaux relatifs aux projets de traité portant création d'une telle zone et défendre ce projet auprès des autres Etats en vue d'obtenir leur appui.

**SUITE DONNEE AUX DECISIONS DU TROISIEME SOMMET DES CHEFS  
DE GOUVERNEMENT DE L'ANASE**

27. Les ministres des affaires étrangères ont examiné les suites données au troisième Sommet des chefs de gouvernement de l'ANASE, tenu à Manille en décembre 1987. Ils se sont félicités des progrès considérables accomplis au cours de l'année, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un dialogue sectoriel avec la République de Corée. La réunion conjointe des ministres des affaires

étrangères et de l'économie des pays de l'ANASE était un événement particulièrement important pour le renforcement du mécanisme de coordination de l'ANASE. Les ministres des affaires étrangères ont jugé d'autant plus opportune la participation des ministres de l'économie des pays de l'ANASE à la Conférence postministérielle que les sujets économiques y tenaient désormais plus de place.

28. Les ministres des affaires étrangères ont approuvé les recommandations du Comité permanent de l'ANASE concernant l'organisation des conférences postministérielles.

#### SECRETARIAT DE L'ANASE

29. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés très satisfaits des initiatives prises par le Comité permanent de l'ANASE en vue de renforcer le rôle et l'efficacité du mécanisme et des structures de l'ANASE, en particulier de son secrétariat, et ont demandé que cet effort ne se relâche pas. Ils se sont félicités de l'appui qu'apportaient le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque asiatique de développement, le Canada et la Communauté économique européenne à ces initiatives.

30. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés favorables à l'établissement sous l'égide du PNUD d'un groupe de cinq personnalités éminentes chargé d'étudier les structures et mécanismes de l'ANASE, et notamment du secrétariat, en vue de recommander les mesures nécessaires de renforcement et de rationalisation.

31. Les ministres des affaires étrangères ont nommé pour trois ans Ch'ng Meng K'ng (Singapour) au nouveau poste de Secrétaire général adjoint du secrétariat de l'ANASE. Ils ont estimé que ce nouveau poste aiderait à renforcer le rôle du secrétariat de l'ANASE conformément aux décisions du troisième Sommet.

#### COOPERATION ENTRE PAYS DE L'ANASE

32. Examinant les progrès accomplis depuis un an dans la coopération entre pays de l'ANASE, les ministres des affaires étrangères se sont félicités des divers programmes et activités entrepris pour renforcer encore cette coopération, notamment dans les domaines suivants : commerce, énergie, produits de base, services sociaux, culture, droit du travail, éducation, jeunesse, science et technique et fonction publique.

33. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés satisfaits que le projet de l'ANASE de mines de potasse en Thaïlande soit sur le point d'aboutir et ont noté que les six Etats membres de l'ANASE auraient une participation financière dans le projet.

34. Les ministres des affaires étrangères ont noté que l'accord de base révisé sur les coentreprises industrielles de l'ANASE serait amendé afin de permettre aux pays non membres de l'ANASE une participation de 60 % au capital-action jusqu'à la fin de 1993 (au lieu de 1990).

35. Les ministres des affaires étrangères ont approuvé la création du Fonds de développement social de l'ANASE et ont exprimé la conviction que ce fonds, de même que le Fonds de l'ANASE pour la science et la technique, créé précédemment, aideraient à promouvoir la coopération régionale dans ces domaines.

36. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'Accord de Kuala Lumpur sur l'environnement et le développement, adopté par la quatrième Réunion des ministres de l'environnement tenue à Subang, Malaisie, les 18 et 19 juin 1990, au cours de laquelle il a été décidé de définir la position commune que prendraient les pays de l'ANASE sur les questions de l'environnement à la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Asie et le Pacifique, puis à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992.

37. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction l'avancement des préparatifs de l'année "Visitez l'ANASE" qui doit être célébrée en 1992 et ont demandé que les pays participant au dialogue s'emploient à assurer le succès du programme.

#### COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS DE L'ANASE

38. Reconnaissant que l'ANASE devait réagir d'urgence aux bouleversements rapides et dramatiques en cours non seulement en Europe mais aussi dans la région et conscients du danger que ces événements comportaient pour la viabilité de l'ANASE, les ministres des affaires étrangères ont estimé que le moment était venu de prendre des mesures plus concrètes pour renforcer la coopération économique entre pays de l'ANASE. A ce propos, les ministres des affaires étrangères, ayant pris note en particulier de la proposition des Philippines tendant à ce que les pays de l'ANASE concluent un traité de coopération économique, ont donné instruction à leurs collaborateurs d'étudier, de concert avec les états-majors économiques et avec les directeurs généraux des secrétariats nationaux de l'ANASE, la création d'un comité chargé d'examiner l'opportunité d'un traité ou d'un autre arrangement de coopération économique entre pays de l'ANASE, les conclusions devant être soumises à l'examen des ministres de l'économie des pays de l'ANASE.

#### PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE

39. Les ministres des affaires étrangères, reconnaissant que la participation du secteur privé au dialogue et à la coopération entre pays de l'ANASE était de plus en plus importante, ont exprimé l'espoir que cette participation se renforcerait.

40. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de la coopération permanente entre les autorités officielles et les organisations non gouvernementales des pays de l'ANASE sur le problème de la drogue. Ils ont en outre exprimé leur conviction que, pour combattre efficacement ce fléau, il fallait mener simultanément sur tous les fronts une attaque coordonnée et multidisciplinaire en collaboration avec la communauté internationale.

COOPERATION ENTRE PAYS DE L'ANASE ET PAYS DU PACIFIQUE POUR  
LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

41. Les ministres des affaires étrangères ont pris note du rapport de la cinquième session du Groupe de travail ad hoc sur la coopération entre pays de l'ANASE et pays du Pacifique pour le programme de mise en valeur des ressources humaines, tenue à Jakarta le 22 février 1990. Ils ont déploré que la mise en oeuvre du programme n'ait jusqu'ici pas avancé et invité les participants au dialogue à réagir de façon plus constructive aux propositions de projets présentées par l'ANASE.

COOPERATION AVEC LES PAYS PARTICIPANT AU DIALOGUE ET AVEC  
D'AUTRES ORGANISATIONS

42. Les ministres des affaires étrangères, ayant examiné les activités en cours dans le cadre de la coopération de l'ANASE avec les pays participant au dialogue et les organisations internationales, se sont félicités des progrès accomplis dans divers domaines, en particulier dans celui de la coopération pour le développement. Toutefois, ils ont déploré que la solution des problèmes qui entravent l'amélioration de l'accès au marché des produits qu'exportent les pays de l'ANASE progresse si lentement.

43. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés satisfaits de l'avancement de la phase II du Programme de coopération économique entre l'ANASE et l'Australie et de la place importante qui y est faite à la promotion du commerce et des investissements, aux sciences et aux techniques ainsi qu'aux projets intéressant le secteur agricole, et en particulier à la mise en valeur des ressources humaines. Ils ont noté que le programme du Forum ANASE-Australie a été élargi à la coopération dans le domaine des télécommunications, de l'environnement et de l'éducation.

44. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction le progrès du dialogue entre l'ANASE et le Canada. Ils ont aussi noté que la création du Centre Canada-ANASE à Singapour a permis d'améliorer la gestion et la coordination des programmes de coopération pour le développement. Ils ont exprimé l'espoir que la coopération entre l'ANASE et le Canada dans le domaine du commerce et des investissements se renforcerait encore. Les ministres des affaires étrangères ont accepté avec gratitude l'offre du Gouvernement canadien d'accueillir une réunion ministérielle spéciale ANASE-Canada à Jasper (Canada) du 5 au 7 octobre 1990 et ont exprimé l'espoir que les résultats de cette réunion stimuleraient encore les relations ANASE-Canada.

45. Les ministres des affaires étrangères ont pris note des résultats positifs de la huitième Réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE et de la Communauté européenne tenue à Kuching (Malaisie), les 16 et 17 février 1990. Eu égard à l'évolution en cours en Union soviétique et dans les pays d'Europe centrale et orientale, les ministres des affaires étrangères ont exprimé l'espoir que la Communauté européenne ne sacrifierait pas ses relations avec l'ANASE à l'objectif d'aider ces pays à passer à l'économie de marché. A propos du marché unique européen, les ministres des affaires étrangères ont

instamment invité la Communauté européenne à veiller à ce que son entrée en vigueur n'ait pas d'effets préjudiciables aux intérêts de l'ANASE. Ils ont réaffirmé que la coopération industrielle devait être un élément prioritaire des relations entre l'ANASE et la Communauté. Ils ont en outre exhorté celle-ci à ouvrir davantage ces marchés aux exportations de l'ANASE.

46. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'appui que le Japon continuait de fournir aux activités coopératives de l'ANASE dans les domaines de la culture et du développement. Ils ont exprimé l'espoir que le Japon considérerait comme un objectif prioritaire de résoudre les problèmes affectant le commerce entre l'ANASE et le Japon, notamment en ce qui concerne l'accès des produits d'exportation de l'ANASE sur le marché japonais. A ce propos, ils se sont félicités qu'une réunion d'experts du commerce japonais et des pays de l'ANASE doive avoir lieu à Tokyo en septembre 1990 et que, pour la première fois, le secteur privé soit invité à participer au douzième Forum ANASE-Japon qui doit bientôt avoir lieu à Tokyo.

47. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction la réduction générale des tarifs et les autres programmes de libéralisation annoncés par le Gouvernement néo-zélandais dans le secteur industriel. Ils ont invité la Nouvelle-Zélande à continuer de chercher des solutions pratiques pour supprimer les obstacles qui entravent l'entrée des produits exportés par l'ANASE sur son marché. Ils se sont aussi félicités des projets entrepris au titre du programme de liaison interinstitutions et de la mise au point des projets du programme de promotion du commerce et des investissements.

48. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction que le dialogue ANASE/Etats-Unis se poursuivait et qu'il serait un puissant instrument de coopération dans le domaine du commerce, des investissements et du développement. Ils se sont félicités de la signature de l'Accord sur les investissements et le commerce du secteur privé (Project Grant Agreement on Private Investment and Trade Opportunities), qui ouvrirait de nouvelles perspectives à la coopération entre l'ANASE et les Etats-Unis et renforcerait la participation des secteurs privés tant des pays de l'ANASE que des Etats-Unis aux activités conjointes ANASE/Etats-Unis dans ce domaine. A propos de l'Initiative ANASE/Etats-Unis, les ministres des affaires étrangères se sont félicités de la décision des ministres de l'économie des pays de l'ANASE et des représentants des Etats-Unis responsables du commerce extérieur d'établir un Groupe de travail conjoint sur les relations économiques ANASE/Etats-Unis qui devrait non seulement contribuer concrètement à renforcer et améliorer les relations économiques et commerciales entre l'ANASE et les Etats-Unis mais aussi compléter le système de commerce multilatéral existant dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT).

49. Les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur appréciation de l'appui du PNUD à la coopération intra-ANASE pour le développement. En particulier, ils ont noté avec satisfaction que le PNUD prépare pour le cinquième cycle de programmation (1992-1996) une approche par programme applicable tant au stade de la formulation qu'à celui de l'exécution à sa coopération technique avec l'ANASE.

#### COOPERATION ECONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE

50. Les ministres des affaires étrangères ont pris note avec satisfaction des résultats de la Réunion ministérielle conjointe tenue à Kuching (Malaisie), le 15 février 1990, au cours de laquelle l'ANASE a réaffirmé la politique de coopération économique Asie-Pacifique qu'elle avait énoncée à la réunion de Canberra (6-7 novembre 1989). L'ANASE continuerait de s'inspirer des principes fondamentaux énoncés à la réunion de Canberra, à savoir : la coopération économique Asie-Pacifique devrait continuer à être un processus consultatif non structuré, exploratoire et officieux; et elle ne devrait pas tendre à la création d'un bloc économique et commercial qui irait à l'encontre de la politique de l'ANASE en faveur d'un système multilatéral plus équitable de libre-échange. Dans ce domaine, l'ANASE devrait adopter une approche pragmatique et progressive.

51. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités des résultats positifs des deux réunions de hauts fonctionnaires de la coopération économique Asie-Pacifique tenues à Singapour en mars et en mai 1990 et se sont déclarés désireux de s'entretenir avec d'autres participants sur les principaux faits nouveaux et problèmes économiques lors de la réunion ministérielle suivante qui devait avoir lieu à Singapour du 29 au 31 juillet 1990.

#### QUESTIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

52. Les ministres des affaires étrangères ont noté que la scène économique mondiale restait caractérisée par la montée du protectionnisme, dans certains cas sous des formes nouvelles, par l'instabilité et la faiblesse des prix des produits de base, par un endettement excessif accompagné d'un accroissement considérable des transferts financiers nets du monde en développement aux pays industrialisés et par une instabilité monétaire persistante. Ils ont donc jugé essentiel que les pays développés et les pays en développement renforcent leur coopération pour résoudre les problèmes qui se posent à l'échelle planétaire dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante et intégrée.

53. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient à ce que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent au plus tard en décembre 1990 et ont instamment invité les pays développés à adopter une attitude plus ouverte et plus constructive pendant la phase finale des négociations d'Uruguay, et à accorder l'attention voulue aux négociations dans les domaines qui intéressent les pays en développement, en particulier les produits tropicaux, les produits agricoles, les textiles et l'habillement ainsi que les règles du commerce international, notamment les mesures anti-dumping et les mesures compensatoires. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé que le traitement spécial et différencié des pays en développement faisait partie intégrante de tous les éléments des négociations d'Uruguay.

54. Les ministres des affaires étrangères ont déploré l'impact des campagnes menées dans certains pays en développement contre les bois tropicaux et les huiles végétales sur les recettes d'exportation des pays de l'ANASE. Ils ont noté qu'une délégation ministérielle de l'ANASE se rendrait dans la Communauté économique européenne et dans d'autres pays gros consommateurs pour combattre la campagne

contre les bois tropicaux. Ils ont invité les pays développés à fournir un appui dans le domaine des techniques et de la recherche en vue d'améliorer l'aménagement et la mise en valeur des forêts tropicales de façon à mieux valoriser les résultats de la recherche.

55. Les ministres des affaires étrangères ont estimé qu'il fallait faire le nécessaire pour que le Fonds commun pour les produits de base devienne opérationnel le plus tôt possible, afin de relancer l'action internationale dans le domaine des produits de base.

56. En ce qui concerne le problème mondial de l'endettement, les ministres des affaires étrangères se sont déclarés préoccupés par l'hémorragie financière de plus en plus grave qu'entraîne pour les pays en développement le service de leur dette extérieure, et qui les affaiblit au point d'être un des obstacles les plus sérieux à une croissance et à un développement soutenu. Les ministres des affaires étrangères ont estimé qu'il était essentiel de trouver une solution globale, durable et qui favorise le développement, sur la base du principe de la responsabilité commune des débiteurs et des créanciers.

#### GROUPE AU SOMMET DE CONSULTATION ET DE COOPERATION SUD-SUD (GROUPE DES 15)

57. Les ministres des affaires étrangères ont salué la première réunion du Groupe au sommet de consultation et de coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) du 1er au 3 juin 1990. Ils ont exprimé l'espoir que cette instance contribuerait à promouvoir la coopération grâce à une relance du dialogue Nord-Sud et au renforcement de la coopération Sud-Sud.

#### LA SECURITE EN ASIE DU SUD-EST

58. Les ministres ont estimé que la sécurité dans la région de l'Asie du Sud-Est demandait une surveillance constante. Ils ont en conséquence reconnu la nécessité de mener un dialogue sur la question dans le contexte de la Déclaration sur l'entente cordiale entre les pays de l'ANASE, faite à Bali en 1976, et de la Déclaration de Kuala Lumpur de 1971 concernant la création de la Zone de paix, de liberté et de neutralité dans l'Asie du Sud-Est.

#### SECURITE INTERNATIONALE ET DESARMEMENT

59. Les ministres se sont félicités des changements fondamentaux qui ont marqué les relations Est-Ouest et sensiblement amélioré le climat international, le rendant propice à la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération entre Etats. A ce propos, ils ont salué également les résultats positifs des récentes entrevues Bush-Gorbatchev, ainsi que des réunions au sommet des pays de l'OTAN, qui ont entre autres décidé de réduire les tensions aux niveaux mondial et régional et plus particulièrement en Europe.

60. Les ministres ont noté que les progrès réalisés dans les négociations sur le désarmement nucléaire, chimique et classique avaient contribué à améliorer les relations, et que de nouveaux progrès dans ce domaine favoriseraient la paix et la sécurité internationales.

61. Réitérant leur conviction que les négociations sur le désarmement nucléaire devaient se faire avec la participation de toutes les nations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, les ministres ont constaté avec préoccupation que ces négociations restaient encore l'apanage des superpuissances.

62. Les ministres ont noté que la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devait se tenir en août 1990. Ils ont déclaré que, malgré ses insuffisances, ils demeuraient convaincus que le Traité sur la non-prolifération était un instrument de prévention de la prolifération des armes nucléaires et pouvait servir de base au désarmement nucléaire.

63. Les ministres ont favorablement accueilli l'initiative prise par l'Indonésie, le Mexique, le Pérou, Sri Lanka, le Venezuela et la Yougoslavie de convoquer une conférence en vue de transformer le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité d'interdiction complète de ces essais. Ils ont à cette fin appelé les Etats dotés d'armes nucléaires à coopérer avec les Etats non dotés d'armes nucléaires.

64. Les ministres ont salué les initiatives régionales visant à diffuser des informations sur les armes chimiques au cours de séminaires et de réunions d'étude, telles que l'initiative de Canberra et la réunion qui doit se tenir prochainement au Venezuela. Ces initiatives contribueront à mieux faire comprendre qu'il est urgent de conclure une convention multilatérale sur l'interdiction complète des armes chimiques.

#### EUROPE ORIENTALE ET CENTRALE

65. Les ministres se sont félicités de l'évolution rapide et spectaculaire de la situation en Europe orientale et centrale, et notamment de l'apparition d'un pluralisme politique plus marqué et d'une orientation vers l'économie de marché ouvrant ainsi la voie à de plus larges possibilités d'échanges commerciaux et d'investissements. Les ministres se sont déclarés prêts à oeuvrer pour le renforcement des relations et de la coopération entre les pays membres de l'ANASE et les pays d'Europe orientale dans tous les domaines d'intérêt mutuel.

#### MOYEN-ORIENT

66. Les ministres ont examiné la situation au Moyen-Orient et ont déploré le fait que, malgré l'évolution positive des événements sur la scène internationale, la situation dans les territoires occupés continuait de se détériorer. Ils ont souligné l'urgence d'un règlement et réaffirmé qu'ils appuyaient sans réserve la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de parvenir à une solution juste, globale et durable. Ils se sont déclarés totalement solidaires de la lutte légitime que mène le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance et le rétablissement de la souveraineté arabe sur les territoires occupés.

67. Les ministres ont déploré la création de nouvelles colonies de peuplement par des immigrants juifs dans les territoires arabes occupés par Israël. Cet acte injustifié a de graves conséquences, notamment la modification de la composition démographique, ce qui complique encore la recherche d'une solution politique au conflit. C'est en outre une violation des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, des principes fondamentaux du droit international, en particulier de la quatrième Convention de Genève de 1949, ainsi que des droits fondamentaux du peuple palestinien.

68. Les ministres ont regretté le fait que les Etats-Unis d'Amérique aient rompu le dialogue avec l'OLP et ont demandé qu'ils le reprennent sans délai, ayant la conviction que ce dialogue est un élément essentiel de la solution au conflit du Moyen-Orient.

#### LIBAN

69. Les ministres ont de nouveau exprimé la profonde inquiétude que leur cause la poursuite du conflit au Liban. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient en faveur de la pleine souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Liban. A leur avis, l'Accord de Taëf constitue un cadre acceptable de dialogue et de négociation pour préserver l'intégrité, l'indépendance et la souveraineté du Liban, et ils ont exhorté toutes les parties intéressées à accepter et respecter cet accord.

#### IRAN-IRAQ

70. Les ministres ont salué la réunion des Ministres des affaires étrangères d'Iran et d'Iraq, tenue à Genève le 4 juillet 1990 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

71. Les ministres ont salué également la possibilité d'entretiens au sommet entre les deux Etats, qui contribueraient à l'instauration de la paix sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également appuyé sans réserve les efforts que poursuit le Secrétaire général de l'Organisation en vue de concilier les différentes interprétations des deux parties à propos de l'application des dispositions de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

72. Les ministres ont rendu hommage au Conseil de sécurité et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) pour le rôle qu'ils ont joué dans le maintien du cessez-le-feu et le relâchement des tensions.

#### AFGHANISTAN

73. Les ministres se sont dits préoccupés par la poursuite du conflit en Afghanistan. Ils ont exhorté toutes les parties intéressées à appliquer les Accords de Genève sur le règlement de la situation concernant l'Afghanistan et ont souligné la nécessité d'un dialogue entre Afghans, visant à mettre en place un gouvernement véritablement représentatif dans lequel tous les secteurs de la

population seraient représentés. Ils ont demandé à toutes les parties intéressées, y compris le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de redoubler d'efforts afin de sortir de l'impasse actuelle.

#### AFRIQUE AUSTRALE

74. Les ministres ont une fois encore condamné le système d'apartheid, qui constitue un crime contre l'humanité, et ont réaffirmé leur volonté d'oeuvrer à sa complète élimination. Tout en se félicitant de la levée de l'interdiction frappant l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud et d'autres organisations de lutte contre l'apartheid, ainsi que de la libération de M. Nelson Mandela, ils ont fait observer que les obstacles s'opposant à un démantèlement total de l'apartheid subsistaient encore. Ils ont souligné que les sanctions imposées par la communauté internationale avaient contribué à amener le régime de Pretoria à la table de négociation. A cet égard, ils ont affirmé que les sanctions devaient être maintenues jusqu'à ce que le démantèlement de l'apartheid soit irréversible.

75. Les ministres ont applaudi la récente indépendance de la Namibie et son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et du Commonwealth. Ils se sont engagés à oeuvrer pour une coopération plus étroite avec la Namibie afin de l'aider à surmonter les difficultés qu'elle pourra rencontrer après l'indépendance.

#### VINGT-QUATRIEME REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS MEMBRES DE L'ANASE

76. Les ministres ont décidé que la vingt-quatrième réunion ministérielle des pays membres de l'ANASE se tiendrait en Malaisie en juin 1991.

77. Les délégations du Brunéi Darussalam, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et de Thaïlande ont chaleureusement remercié le Gouvernement et le peuple indonésiens de leur généreuse hospitalité et de l'excellence des installations et aménagements prévus pour la réunion.

78. La réunion s'est tenue dans l'esprit traditionnel d'amitié et de solidarité qui caractérise les rencontres des pays membres de l'ANASE.

-----